

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée
11 juin 2007

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquantième session
Vienne, 6-15 juin 2007

Projet de rapport**Chapitre I****Introduction**

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquantième session à Vienne du 6 au 15 juin 2007. Son Bureau était composé comme suit:

Président: Gérard Brachet (France)

Premier Vice-Président: Elöd Both (Hongrie)

Deuxième Vice-Président/Rapporteur: Paul R. Tiendrébéogo (Burkina Faso)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.566 à [...].

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-quatrième session à Vienne du 12 au 23 février 2007, sous la présidence de Mazlan Othman (Malaisie). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/890).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-sixième session à Vienne du 26 mars au 5 avril 2007, sous la présidence de Raimundo González Aninat (Chili). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/891). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.748 à 764.



B. Adoption de l'ordre du jour

4. Lors de sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Déclaration du Président.
 4. Débat général.
 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session.
 8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session.
 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
 10. Espace et société.
 11. L'espace et l'eau.
 12. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.
 13. Questions diverses.
 14. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV) du 12 décembre 1959, 1721 E (XVI) du 20 décembre 1961, 3182 (XXVIII) du 18 décembre 1973, 32/196 B du 20 décembre 1977, 35/16 du 3 novembre 1980, 49/33 du 9 décembre 1994, 56/51 du 10 décembre 2001, 57/116 du 11 décembre 2002 et 59/116 du 10 décembre 2004 et à la décision 45/315 du 11 décembre 1990, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 67 États membres suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra

Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des [56] États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. À ses 566^e et 568^e séances, le Comité a décidé d'inviter, sur leur demande, les représentants de la Bolivie, du Paraguay, de la République dominicaine, du Saint-Siège, de la Suisse, de la Tunisie et du Yémen à participer à sa cinquantième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

8. Des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont participé à la session.

9. Ont également participé à la session des représentants de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), du Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), de la Commission européenne, de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI), de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), de l'Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), de la National Space Society (NSS), de la Secure World Foundation (SWF), du Conseil consultatif de la génération spatiale et de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace.

10. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2007/INF.1.

E. Déclarations

11. Des déclarations ont été faites pendant l'échange de vues général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Le représentant de la Colombie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de la Suisse a lui aussi fait une déclaration. Par ailleurs, des déclarations ont été faites par les représentants de la CESAP, du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESPI, de la FIA, de la National Space Society, de la SIPT et de l'UIT.

12. Le Comité a souligné la coïncidence remarquable, en 2007, de plusieurs anniversaires dans le domaine des activités spatiales avec, notamment, le cinquantième anniversaire de l'ère spatiale, qui commémore le lancement dans l'espace, le 4 octobre 1957, du premier satellite artificiel, Spoutnik 1, le quarantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), qui est entré en vigueur le 10 octobre 1967, la cinquantième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le cinquantième anniversaire de l'Année géophysique internationale, célébré en proclamant 2007 Année héliophysique internationale.

13. Le Comité a noté le rôle décisif qu'il avait joué dans l'instauration du régime juridique régissant les activités spatiales à des fins pacifiques, branche entièrement nouvelle du droit international et en offrant, au niveau mondial, un cadre multilatéral unique permettant de renforcer la coopération internationale au profit de tous les pays, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'applications spatiales au service du développement durable.

14. À la 566^e séance, le 6 juin, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a prononcé une allocution liminaire, dans laquelle il a rappelé les grandes réalisations du Comité qui avaient jalonné l'histoire des activités spatiales, le vaste domaine d'action du Comité, et la nécessité de conserver, pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace, une approche collective qui inclue toutes les parties concernées, tant publiques que privées.

15. Toujours à la 566^e séance, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux du Comité pour la session en cours. Il a également noté que la célébration de la cinquantième session du Comité était une excellente occasion de saluer les réalisations des 50 premières années de l'ère spatiale et de réfléchir sur les possibilités d'évolution dans les 50 prochaines années. Il a insisté sur le fait que le Comité avait joué, en 50 ans d'existence, un rôle crucial dans l'élaboration des normes internationales qui régissent les activités spatiales dans de nombreux

domaines, et qu'il était important de renforcer ce rôle positif au bénéfice de tous les pays.

16. À la 570^e séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales a décrit les travaux que le Bureau avait menés au cours de l'année écoulée, notamment le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, les activités d'information ainsi que celles de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

17. Le Comité a exprimé sa gratitude et ses remerciements à M. Sergio Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales, à l'occasion de son départ à la retraite, pour le remarquable dévouement dont il avait fait preuve à l'égard du Bureau et du Comité, et lui a adressé ses meilleurs vœux pour l'avenir.

18. Le Comité s'est félicité des manifestations spéciales – exposition intitulée “50 ans de réalisations spatiales”, documentaires présentés pendant la session par des membres du Comité, exposition de photographies sur l'histoire du Comité et diverses activités d'information – que le Bureau des affaires spatiales avait organisées au cours de la session avec le généreux soutien d'États membres et d'observateurs permanents pour célébrer la cinquantième session du Comité.

19. Pendant le débat général, le Comité a entendu une présentation de K. Kaku (Japon) sur “La contribution du projet Sentinel-Asia au système d'appui à la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique”.

20. Le Comité a par ailleurs suivi un message vidéo que le Directeur de l'Agence spatiale russe lui avait adressé à l'occasion de sa cinquantième session.

F. Adoption du rapport du Comité

21. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité, à sa [...] séance, le [...], a adopté son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

22. Conformément au paragraphe 36 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2006, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, son examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

23. Les représentants de l'Inde et des États-Unis ont prononcé des déclarations pendant la discussion de ce point. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

24. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale avait convenu que lors de l'examen de cette question, il pourrait continuer d'envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

25. Le Comité a estimé que par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Ce rôle pourrait être conforté par de nouvelles initiatives, ainsi que par la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

26. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial sur le développement durable, le Comité a noté que sur la base des informations fournies par les États membres du Comité et par les organismes des Nations Unies, le Bureau des affaires spatiales avait continué à mettre à jour la liste des initiatives et programmes concernant l'espace entrepris en rapport avec les recommandations formulées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable². Le Comité est convenu que le Bureau devrait continuer à actualiser la liste, qui peut être consultée sur le site Web du Bureau (www.uncosa.unvienna.org/wssd/index.html).

27. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Équateur avait accueilli à Quito, du 24 au 28 juillet 2006, la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, où avaient été abordés les sujets suivants: droit international de l'espace, prévention des catastrophes naturelles et atténuation de leurs effets, protection de l'environnement, télésanté et épidémiologie, formation spatiale et accès au savoir. Dans la Déclaration de San Francisco de Quito, adoptée à l'issue de la Conférence, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont été invités à mettre en place un organe national de l'espace pour jeter les bases d'un cadre régional de coopération.

28. Le Comité a noté que le Gouvernement équatorien avait mis en place le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques pour appliquer le plan d'action de la Conférence. Il a également été noté que le secrétariat temporaire bénéficierait de l'appui de la Colombie, qui avait accueilli la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, et du Guatemala, qui accueillerait la sixième en 2009.

29. Le Comité a également noté avec satisfaction que l'Afrique du Sud accueillerait la deuxième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, qui se tiendrait à Pretoria du 26 au 29 août 2007 et au cours de laquelle seraient examinés, notamment, le rôle de la technologie spatiale dans les programmes de développement de l'Afrique, le rôle de l'Union africaine dans le cheminement de

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, chap. I, résolution 2, annexe.

l'Afrique vers la pleine participation aux activités spatiales mondiales, l'état actuel et l'évolution future de la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines (GRA), et l'avancement des activités nationales et régionales de renforcement des capacités.

30. Le Comité a noté que la Convention créant l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique était entrée en vigueur le 12 octobre 2006.

31. Il a également noté que la coopération internationale et régionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer l'utilisation pacifique de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et favoriser la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale)³.

32. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait jouer un rôle clef dans la diffusion d'informations et la promotion des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce aux contributions qu'il apporte et devrait continuer d'apporter à la consolidation et à l'affinement des principes éthiques et instruments juridiques propres à garantir l'utilisation non discriminatoire de l'espace exclusivement à des fins pacifiques.

33. Il a été estimé que le changement climatique avait des incidences sur la stabilité et la sécurité internationales, et que cette question devrait être examinée dans le cadre du programme de travail du Comité.

34. Il a également été estimé que les travaux du Comité étaient concernés par la résolution 61/75 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2006 intitulée "Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales".

35. Le point de vue a été exprimé que pour maintenir le caractère pacifique, responsable et international du domaine spatial, le Comité devrait promouvoir une plus grande transparence dans les activités spatiales menées par différents États.

36. Il a été estimé que la militarisation de l'espace saperait le concept de développement durable.

37. De l'avis de certaines délégations, l'examen de toutes les questions relatives aux utilisations pacifiques de l'espace, y compris l'utilisation des applications des technologies spatiales pour la croissance et le développement durables de tous les États, exigerait que le Comité envisage la possibilité de créer un mécanisme pratique pour coordonner et harmoniser ses travaux avec ceux d'autres organes connexes, comme les organismes concernés des Nations Unies, la première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

38. Le point de vue a été exprimé que les appels à la mise en place d'armes dans l'espace susciteraient inévitablement la méfiance et des tensions entre les États et détruiraient le climat de confiance et de coopération, et que, de ce fait, le Comité devrait poursuivre sa réflexion sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

³ Voir A/56/326, annexe, et A/58/323, annexe.

39. Il a été estimé que le Sous-Comité juridique devrait contribuer à l'adoption de nouvelles mesures destinées à empêcher l'introduction d'armes dans l'espace et la course aux armements spatiaux.

40. Il a été déclaré que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement de l'espace étaient traitées de manière plus appropriée par d'autres instances, telles que la première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

41. Selon un avis, le meilleur moyen d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques était de renforcer la coopération internationale, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux.

42. Il a été estimé que pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il faudrait partager équitablement entre les pays des ressources limitées de l'espace telles que les positions orbitales géostationnaires.

43. Le Comité a recommandé que l'examen du point intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques" soit poursuivi à titre prioritaire à sa cinquante et unième session, en 2008.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

44. Conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné le point relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III.

45. Les représentants du Brésil, du Canada, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session.

46. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de texte révisé contenant sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable pour le module thématique 2008-2009 (A/AC.105/2006/CRP.4).

47. Le Comité a noté que conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait, à sa quarante-quatrième session, convoqué de nouveau le Groupe de travail plénier, sous la présidence de Muhammad Nasim Shah (Pakistan), pour examiner l'application des recommandations d'UNISPACE III.

48. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier au sujet de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

49. Le Comité a entendu, au titre de ce point de l'ordre du jour, une communication intitulée "Celebrations of World Space Week in Bangladesh, 2003-2006", présentée par F. R. Sarker (Association pour la Semaine mondiale de l'espace).

50. Le Comité a souligné l'importance d'appliquer le Plan d'action contenu dans son rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, sect. VI.B) et approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.

51. Le Comité a noté que conformément à la résolution 59/2 de l'Assemblée générale, il devrait poursuivre, lors de ses sessions futures, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

52. Le Comité est convenu que les recommandations d'UNISPACE III étaient appliquées efficacement grâce à des plans de travail pluriannuels, à la mise en place d'équipes spécialisées et aux rapports des groupes spéciaux et autres groupes sur leurs activités. Il est convenu que cette approche souple lui permettait de traiter une vaste gamme de questions importantes du même ordre.

53. Il a été estimé que le Groupe de travail plénier devrait se concentrer, dans ses discussions, sur la mise en œuvre des trois mesures ci-après prévues dans le Plan d'action: maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales existantes pour la gestion des catastrophes, tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable et renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales.

54. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres contribuaient également à l'application des recommandations d'UNISPACE III par un certain nombre d'activités et de mesures nationales et régionales, et que certains États Membres apportaient leur contribution à l'application des recommandations d'UNISPACE III en continuant de participer aux activités des équipes qu'il avait mises en place aux fins de l'application de ces recommandations. Le Comité a noté avec satisfaction que pendant sa cinquantième session, l'Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement, l'Équipe sur la santé publique et l'Équipe sur le développement durable s'étaient réunies, et que l'Équipe sur la santé publique avait bien progressé dans ses travaux et avait notamment mis en place sur le Web un portail destiné à faciliter l'échange d'informations.

55. Le Comité a également noté avec satisfaction que les États Membres appliquaient les recommandations d'UNISPACE III, notamment en apportant leur participation et leur soutien actifs aux activités relatives au Plan d'exécution décennal du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), ainsi qu'aux mesures prises dans le cadre de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS) et aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS).

56. Il a été estimé que la présence d'organismes non gouvernementaux et les exposés spécialisés que des experts avaient présentés avaient enrichi le Comité et ses sous-comités, et que l'application des recommandations d'UNISPACE III ne serait un réel succès qu'avec leur participation continue.

57. Le Comité a noté avec satisfaction la création du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER) et du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), résultats concrets de

l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il a également noté que le Comité sur les GNSS avait tenu, les 1^{er} et 2 novembre 2006 à Vienne, sa première réunion ainsi que, le 5 juin 2007, une réunion préparatoire à sa deuxième réunion, qui se tiendra à Bangalore (Inde), du 4 au 7 septembre 2007. Le rapport de la première réunion figure dans le document A/AC.105/879. La progression des activités relatives au programme SPIDER est décrite aux paragraphes [...] du présent rapport.

58. Le Comité s'est félicité du lien qui s'est créé entre ses activités relatives à l'application des recommandations d'UNISPACE III et celles de la Commission du développement durable.

59. Le Comité a constaté avec satisfaction que le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique avait procédé à un premier examen du projet de document concis concernant les questions que la Commission du développement durable aborderait en 2008-2009. Sur la base des commentaires que les États membres avaient formulés pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité et d'autres sources, notamment du Rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874) et du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008 (A/AC.105/886), il avait été établi une version révisée du projet de document (A/AC.105/2007/CRP.4).

60. Conformément à la décision qu'il avait prise à sa quarante-neuvième session, le Comité a revu et achevé, à sa cinquantième session, sa contribution aux questions que la Commission du développement durable examinerait en 2008-2009. Ce document sera mis à disposition dans toutes les langues à la seizième session de la Commission, au cours de laquelle sera examiné, entre le 5 et le 16 mai 2008, le troisième cycle d'application.

61. Le Comité est convenu de continuer d'apporter une contribution à la session directive du programme de travail pluriannuel de chacun des cycles de deux ans consacrée aux domaines thématiques examinés par la Commission à l'avenir, et d'examiner, à ses sessions de 2008 et 2009, sa contribution aux activités de la Commission pour la période 2010-2011. Il a prié le Secrétariat de concevoir un plan permettant d'optimiser ses contributions aux modules thématiques, plan que le Groupe de travail plénier examinera à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique.

62. Le Comité est convenu, d'une part, qu'il conviendrait de continuer à inviter à ses sessions le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat pour qu'il indique comment le Comité pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission et, d'autre part, que le Directeur du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission du développement durable afin de mieux faire connaître les sciences et les techniques spatiales et d'en montrer les avantages, en particulier dans les domaines abordés par la Commission.

63. Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports des États Membres et du représentant de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace sur la promotion et l'organisation des activités de sensibilisation du public menées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace.

64. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un rapport sur la célébration de la Semaine mondiale de l'espace en 2006, établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, avait fait l'objet d'une publication spéciale (ST/SPACE/35).
